Le guide pour établir une proposition de chantier groupé

Agir collectivement

Version : octobre 2026

Les chantiers forestiers groupés permettent à plusieurs propriétaires voisins de mutualiser des travaux ou des exploitations afin d'améliorer les conditions techniques, économiques et logistiques de gestion. Pour fonctionner durablement, une proposition de chantier doit toutefois apporter une vision claire, transparente et sécurisée des objectifs, des coûts, des responsabilités et de l'organisation du projet.

Présenter clairement les objectifs et les bénéfices du projet

Une proposition de chantier groupé doit expliquer simplement la nature des travaux envisagés : exploitation forestière, plantation, travaux sylvicoles, amélioration de desserte ou entretien des parcelles. Les bénéfices attendus doivent être explicités de manière concrète : réduction des coûts de mobilisation, amélioration des accès, meilleure valorisation des bois ou possibilité de faire intervenir des entreprises dans de meilleures conditions économiques. Cette transparence est essentielle pour permettre à chaque propriétaire de comprendre l'intérêt réel de la démarche collective.

Clarifier le cadre juridique et les responsabilités

Un chantier groupé nécessite également de préciser les responsabilités de chacun. Qui coordonne le projet ? Qui contractualise avec les entreprises ? Comment sont répartis les coûts ou les recettes ? Chaque propriétaire conserve généralement la maîtrise de ses décisions et de sa propriété, mais certaines modalités communes doivent être clairement définies en amont.

Les questions d'assurance, de responsabilité en cas de dégâts, d'autorisation d'accès ou encore de respect des limites de propriété doivent également être abordées. Un encadrement clair, souvent



avec l'appui d'un professionnel forestier ou d'une structure porteuse, permet de sécuriser les relations entre propriétaires et de limiter les incompréhensions pendant le déroulement du chantier.

Donner de la visibilité sur les enjeux économiques

Les propriétaires ont besoin d'une vision réaliste des coûts et des équilibres économiques du projet. Une proposition de chantier groupé doit donc présenter, même de manière estimative, les dépenses prévisibles : travaux, exploitation, protections, maîtrise d'œuvre ou remise en état des accès.

Lorsque des recettes liées à la vente des bois sont attendues, les modalités de commercialisation et de répartition doivent également être expliquées avec transparence. Cette visibilité économique contribue à instaurer une relation de confiance et aide chaque propriétaire à évaluer l'intérêt du projet au regard de ses objectifs patrimoniaux et sylvicoles.

Construire une dynamique collective durable

Au-delà du chantier lui-même, les démarches groupées peuvent constituer un point de départ pour une gestion plus cohérente à l'échelle du massif forestier. Elles favorisent les échanges entre propriétaires, améliorent la connaissance mutuelle et permettent parfois de faire émerger d'autres projets collectifs : desserte, défense contre l'incendie, amélioration sylvicole ou suivi du gibier.

Dans des territoires forestiers souvent très morcelés, cette capacité à recréer du dialogue et de la coordination devient un enjeu important pour maintenir une gestion active et durable des forêts privées.

